



Qui a raison de nous deux

Par **JG1978**, le **30/01/2021** à **16:18**

Bonsoir

Récemment j'ai reçu en héritage de ma grand mère une parcelle avec le titre authentique de propriété que je souhaiterai vendre et donc je l'ai publié en ligne avec les informations sur la localisation avec le prix et mon numéro de téléphone en bas .

Mais après je recois un appel d'un homme qui me dit avoir acquis la parcelle par possession trentenaire

et là je sais plus quoi faire quand il me dit qu'il va m'assigner en justice pour officialiser son prétendu droit de propriété sur la parcelle

Je voudrais savoir de nous deux qui a raison et comment ca va se passer s'il vous plait

Par **youris**, le **30/01/2021** à **17:48**

bonjour,

à la suite de votre héritage, le notaire a du transmettre l'acte authentique au fichier immobilier du service de la publicité foncière.

depuis, vous devez payer la taxe foncière.

vous pouvez vérifier votre propriété en consultant le service de la publicité foncière.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3167>

le notaire qui a établi l'acte authentique peut également vous renseigner.

prétendre être propriétaire ne suffit pas, il faut prouver cette propriété.

salutations